

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTIONS SENATORIALES

CONVOCATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 1989

En exécution de l'Arrêté préfectoral du 11 août 1989 dont le texte est reproduit au verso,

M. Membre du Conseil Municipal de MONTREJEAU est prié d'assister à la séance de ce Conseil qui aura lieu à la Mairie de MONTREJEAU le dimanche 3 septembre 1989 à 9 heures, pour la nomination des délégués et suppléants, en vue de l'élection des Sénateurs.

Fait à la Mairie, le 28 août 1989.
Le Maire.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 1989

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le trois du mois de septembre à 9 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents, MM. les Conseillers municipaux :
SAUDUBRAY André - BAROUSSE Edouard ALBA Gilbert - PAZ André - FLOUS Françoise - PUEYO Raymond - GONZALEZ Robert - BOURDEL Christine - SICAIRE Roland - ORLIAC René - ROULERA Anne Marie - MIAT Jean Marc - DANOVARO Norbert - POLAK Jean - SAVE Jean - BRUNA Louis - LAFUSTE Gérard VILLO Jean - ROZES Michel - DAYRE René - ZAOUI Abdelhamid.

Absente : Madame SENTENAC Eliane qui a donné procuration à M. GONZALEZ.

Monsieur le Maire constitue le bureau qui se compose de :

les deux plus âgés : MM. BRUNA Louis - POUSSON Jean, Président
les deux plus jeunes : LAFUSTE Gérard - BOURDEL Christine, Secrétaire.

Monsieur le Président a donné lecture :

- 1° Des articles L 283 à L 293 et R 131 à R 148 du Code électoral.
- 2° du Décret n° 89-553 du 8 août 1989 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des Sénateurs.
- 3° de l'arrêté préfectoral du 11 août 1989 portant convocation des Conseils Municipaux en vue de l'élection des délégués chargés d'élire les Sénateurs.

ELECTION DES DELEGUES

1er TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de sept délégués.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 9 heures 30 ; il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

ONT OBTENU :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FLOUS Françoise	23 voix
SAVE Jean	23 voix
SICAIRE Roland	23 voix
MACIAS Guy	23 voix
PUEYO Raymond	23 voix
BOURDEL Christine	23 voix
GONZALEZ Robert	23 voix.

Ont obtenu la majorité absolue et ONT ETE PROCLAMES DELEGUES :

FLOUS Françoise	qui a déclaré accepter le mandat.
SAVE Jean	qui a déclaré accepter le mandat.
SICAIRE Roland	qui a déclaré accepter le mandat.
MACIAS Guy	qui a déclaré accepter le mandat.
PUEYO Raymond	qui a déclaré accepter le mandat.
BOURDEL Christine	qui a déclaré accepter le mandat.
GONZALEZ Robert	qui a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de cinq suppléants.

1° TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

ONT OBTENU :

M. BAROUSSE Edouard	23 voix
M. VILLO Jean	23 voix
M. PAZ André	23 voix
M. ALBA Gilbert	22 voix
M. ROULERA Anne Marie	22 voix

Ont obtenu la majorité et ONT ETE PROCLAMES SUPPLEANTS :

M. BAROUSSE Edouard	qui a déclaré accepter le mandat.
M. VILLO Jean	qui a déclaré accepter le mandat.
M. PAZ André	qui a déclaré accepter le mandat.
M. ALBA Gilbert	qui a déclaré accepter le mandat.
M. ROULERA Anne Marie	qui a déclaré accepter le mandat.

ETUDES SURVEILLEES

Madame MONDE demande si elle peut mettre en place des études surveillées par les Maîtres de 16 h à 17 h (étude payante - reviendrait à 25 000 F).

L'école du Courraou n'était pas favorable à cette mise en place.

M. PAZ ne souhaiterait pas prendre position cette année, le projet n'étant pas budgétisé.

M. SAUDUBRAY est contre le principe de l'étude surveillée. Quand la Commission de l'Enseignement s'est réunie, tout le monde s'est déclaré favorable à cette étude. Idem pour l'école primaire du Courraou. Il n'a pas évolué mais estime qu'à partir du moment où il y a une demande des parents, que les enseignants sont d'accord pour les effectuer, nous ne pouvons pas nous y dérober. Reste un choix politique pour aider l'école.

M. POUSSON souhaiterait, pour des raisons financières, que cela soit reporté au B.P. 1990.

M. VILLO souhaite aider l'école publique.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BOURDEL est d'accord pour une politique d'aide à l'école publique, mais au point de vue des enfants, c'est un surcroit de travail - n'est pas d'accord pédagogiquement.

M. POLAK se déclare pour (il y a des enfants qui ne sont pas aidés par les familles). De même pour M. VILLO : il faut offrir une égalité de chances aux enfants.

M. le Maire met au voix la décision :

le vote donne le résultat suivant : 22 votes favorables
1 abstention : M. DAYRE.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

M. le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 1989 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation des articles		Crédits supplémentaires à voter	
N°	Intitulé	Recettes	Dépenses
232.157	Travaux de réfection à l'école du Courraou		153 000.
1053-157	Subvention Département H.G.	77 000	
1431	Dotation Globale Equipement	76 000	
TOTAL EGAL		153 000	153 000

M. le Président invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are varied in style, some being very stylized and others more legible. Some names are partially legible, such as 'ZACCI' and 'Lous'.